



Patrimoine et partage

Par **rehad**, le **24/03/2021** à **14:19**

Bonjour,
Je voudrais savoir si je peux disposer d'un bien dont je suis propriétaire pour moitié ma fille l'autre moitié en nue propriété et mon épouse sa part d'usufruit.
Merci de m'éclairer sur cette situation
Cordialement.

Par **amajuris**, le **24/03/2021** à **15:25**

bonjour,
je comprends qu'il s'agit d'un bien en indivision dont vous avez la moitié en pleine propriété, l'autre moitié appartenant à votre fille comme nue-propriétaire et à votre épouse comme usufruitière.
dans cette situation, pour vendre la pleine propriété de ce bien, il faut l'accord de votre fille et de votre épouse.
salutations